

**Fiche de poste**  
**Enseignant spécialisé**  
**au centre d'accueil thérapeutique de jour « La Passerelle »**  
**de Nevers**

### **Cadre d'emploi et implantation**

Le poste d'enseignant spécialisé au centre d'accueil thérapeutique de jour, situé 32 place des Courlis à Nevers, est rattaché administrativement à la DSDEN de la Nièvre. Il est placé sous l'autorité de l'ADASEN en charge du premier degré et de l'ASH.

L'enseignant sera amené à intervenir auprès d'élèves de 2 à 8 ans présentant des troubles psychiques importants ou des troubles du spectre de l'autisme. Il a une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ du handicap en particulier et de la législation s'y rapportant.

### **Conditions requises**

L'enseignant du premier degré doit être titulaire du CAPPEI ou bien s'engager à le préparer.

### **Missions**

- Assurer la scolarisation, pendant les temps d'hospitalisation de jour, et selon les indications médicales, d'enfants en soin de jour ;
- Amener chaque élève à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à ses besoins ;
- Élaborer, actualiser et évaluer, dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation, le projet pédagogique personnalisé de chaque enfant : horaires hebdomadaires et journaliers de travail scolaire, emploi du temps, programmation des apprentissages ;
- Le cas échéant, travailler à l'insertion ou à la réinsertion des élèves dans le système scolaire ordinaire pendant ou après les hospitalisations, avec l'équipe pédagogique qui assurera l'accueil, en relation avec les parents et l'équipe médicale ;
- Coordonner les actions pédagogiques entre le centre d'accueil thérapeutique de jour et le lieu de scolarisation ;
- Participer aux réunions (institutionnelles, de synthèse, équipes de suivi de scolarisation, ...) ;
- Collaborer avec les équipes médicale et éducative ;
- Transmettre des connaissances du fonctionnement de l'Éducation nationale à l'équipe du centre d'accueil thérapeutique de jour ;
- Être personne ressource pour les enseignants d'accueil et les AESH.

### **Compétences pour occuper le poste**

- Connaissance du système éducatif et de la sphère sanitaire ;
- Connaissance des théories de l'apprentissage et des approches pédagogiques différenciées et individualisées ;
- Connaissance des méthodes éducatives et du PECS souhaitée ;
- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles ;
- Capacités à travailler en équipe ;
- Attitude réflexive et critique sur sa pratique professionnelle ;
- Sens aigu de la discrétion, de la confidentialité et du devoir de réserve ;
- Adaptabilité à des situations variées ;
- Disponibilité ;
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

## **Caractéristiques**

Enseignant du premier degré, vous effectuerez 24 heures d'enseignement, auxquelles s'ajoutent des heures de coordination et de synthèse. L'organisation hebdomadaire relève de l'autorité des médecins chefs de service du centre d'accueil thérapeutique de jour.

Votre première mission sera celle d'un enseignement visant à proposer aux élèves malades et/ou handicapés, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur maladie et/ou leur handicap.

Vous rédigerez un rapport d'activité annuel qui sera remis au chef de service ainsi qu'à l'inspecteur ASH. Il sera un élément constitutif de l'évaluation de votre pratique d'enseignement.

## **Contact pour information**

Caroline Daoust, Conseillère Pédagogique ASH : [caroline.daoust@ac-dijon.fr](mailto:caroline.daoust@ac-dijon.fr) 03.86.21.70.30

## **Pour postuler**

Envoyer pour le 9 juin 2023 avant 12 h (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique au bureau de l'adjoint à la DASEN : [adj.i58@ac-dijon.fr](mailto:adj.i58@ac-dijon.fr)